

Maison Hantée

31 octobre 2025

**Le Chalet des Loisirs
se transforme en maison hantée!**
**Bonbons et surprises
pour les courageux**

On t'attends de 18h à 20h
810 rue Lanoie, Upton



CONSEIL MUNICIPAL



Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Au moment de lire ces lignes, l'été sera déjà bien avancé et pourtant on dirait à peine qu'il vient de débiter. J'ose espérer que vous avez passé de bons moments et avez su en profiter pleinement.

Les mois de juillet et d'août, c'est le temps des vacances pour la plupart, soyons tous prudentes et prudents, et respectons les limites de vitesse dans notre Municipalité afin de préserver la vie des jeunes et moins jeunes.

C'est aussi la période pour les employés municipaux de profiter d'un congé estival. Encore, cette année, le bureau municipal restera ouvert afin d'offrir un meilleur service aux citoyens. Veuillez noter qu'en conséquence de cette période de vacances, nous fonctionnerons à effectif réduit, néanmoins nous resterons ouverts et disponibles.

Les spectacles en plein air et les événements estivaux, organisés par le Regroupement Récréatif d'Upton avec la précieuse aide des bénévoles, ont connu un franc succès. Merci à tous.

En terminant, je vous invite à vous laisser séduire par la beauté du site du Théâtre de la Dame de cœur, du Vieux-Moulin, de la passerelle et du sentier pédestre, cet endroit est public. Profitez des joies du pique-nique en famille, des tables sont mises à votre disposition. Le centre nautique, situé au même endroit, invite gratuitement les citoyens à louer l'embarcation de leur choix.

Aussi, je vous suggère de vous procurez des billets dès maintenant avant qu'il ne soit trop tard pour la pièce « La folle épopée de M. Paul ». Une célébration du pouvoir de l'imagination, qui transforme le spectacle en une aventure étonnante et vibrante. Pour plus d'information, rendez-vous à damedecoeur.com.

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Lyne Rivard	Directrice générale et greffière-trésorière	549-5611
Gilles Leblanc	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	urbanisme@upton.ca Lundi, mardi et jeudi (8h30 à 12h et 13h à 16h30)	549-5611, poste 104
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	rrupton2023@gmail.com	450 366-1805
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	La séance du conseil est maintenant à 19 h 00 au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le mardi 26 août 2025 à compter de 19 h.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Monsieur Claude Larocque, Conseiller
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbal
 - 2.3 Comptes à payer
 - 2.4 Première période de questions du public
 - 2.5 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024
 - 2.6 Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024
 - 2.7 Rémunération du personnel électoral
 - 2.8 Avis de motion - Règlement numéro 2025-398 relatif aux droits sur les mutations immobilières
 - 2.9 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 2.10 Appui au projet de loi 104, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal, en particulier pour le volet concernant la gouvernance de la CMM
 - 2.11 Appui financier à l'organisme Parrainage Civique- MRC d'Acton et des Maskoutains pour le programme de jumelage
 - 2.12 Don commémoratif à la Municipalité de Mme Pauline Marin en mémoire de M. Philias Marin
 - 2.13 Aviseur légal - offre de services juridiques pour l'année 2026
 - 2.14 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités
 - 2.15 Renouvellement de l'entente SPAD - contrôle animalier 2026-2030
- ### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- ### 4. TRANSPORT
- 4.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau local PAVL-ENT 2024
 - 4.2 Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection des infrastructures de la rue Saint-Ephrem - - Adjudication-

- 4.3 Omnibus - région d'acton - volet adapté (prévisions budgétaires et tarification)
 - 4.4 Demande d'aide financière 2025-2027 Programme de soutien au transport adapté (PSTA)
 - 4.5 Réfection des infrastructures St-Ephrem - Surveillance des travaux
 - 4.6 Embauche poste travaux public
 - 4.7 Réfection des infrastructures St-Ephrem - autorisation de paiement facture Ingénierie Civitas.
 - 4.8 Réfection des trottoirs rue Sacré-Coeur - Libération retenue finale Pavage Maska
 - 4.9 Scellement de fissures 2025
- ## 5. HYGIÈNE DU MILIEU
- 5.1 Soumission pour l'inspection du barrage de la rivière Noire à Upton
 - 5.2 Autorisation de paiement – Fourniture et installation de compteurs d'eau – Décompte #8
- ## 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- ## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de numéro 2025-396 modifiant le Règlement numéro 2002-89 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 322 de l'ancienne municipalité du village d'Upton ainsi que le Règlement numéro 250 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton et édictant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin d'y intégrer le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois
 - 7.2 Adoption - 1^{er} projet de règlement numéro 2025-396 modifiant le Règlement numéro 2002-89 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 322 de l'ancienne municipalité du village d'Upton ainsi que le Règlement numéro 250 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton et édictant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin d'y intégrer le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de numéro 2025-397 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois
 - 7.4 Adoption - 1^{er} projet de règlement numéro 2025-397 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois
 - 7.5 dérogation mineure : 261, Rang Principale lot 1 957 606 ajout d'une enseigne
 - 7.6 Mandat d'un (1) membre au comité consultatif en urbanisme : CCU (nouveau 25/08/2025)
- ## 8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 8.1 Demande de gratuité du RRU pour la location du centre communautaire - Cours de danse
 - 8.2 Lettre d'appui pour le programme PNHA _ projet de courte pointe collective intergénérationnelle
- ## 9. AFFAIRES DIVERSES
- ## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- ## 11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - ILITÉS
- ## 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 août 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois de juillet 2025 pour une somme de 161 963.70 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 233 409.72\$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

QUE le conseil dépose et adopte le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024;

QUE le rapport soit publié dans la prochaine édition du journal municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

2.6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec et à l'avis public donné le 7 mai 2025, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier 2024 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 de la Municipalité

2.7. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter la rémunération du personnel électoral en vue des élections municipales qui n'auront lieu le 2 novembre prochain;

CONSIDÉRANT LE rapport de rémunération proposé et soumis au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le rapport de rémunération soit adopté tel que soumis

2.8. AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT NUMÉRO 2025-398 RELATIF AUX DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2025-398 relatif aux droits sur les mutations immobilières;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, madame, Kelly Huard dépose une copie du projet de règlement numéro 2025-398 relatif aux droits sur les mutations immobilières;

2.9. CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE les 25, 26 et 27 septembre prochains se tiendra le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT LES frais d'inscription de 1 110 \$ par élu(e)s, plus les taxes applicables, pour les municipalités membres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription des élus est prévue au budget de l'exercice financier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soient inscrits mesdames Barbara Beugger et Kelly Huard ainsi que messieurs Robert Leclerc, Éric Jodoin et Mathieu Beaudry en tant que participants au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE les frais d'inscription, les frais d'hébergement et les frais inhérents à cette activité soient acquittés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur visant le remboursement de ces frais.

QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire # 02 11000 346, Congrès et délégation.

2.10. APPUI AU PROJET DE LOI 104, LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS AFIN NOTAMMENT DE DONNER SUITE À CERTAINES DEMANDES DU MILIEU MUNICIPAL, EN PARTICULIER POUR LE VOLET CONCERNANT LA GOUVERNANCE DE LA CMM

CONSIDÉRANT la résolution d'appui au projet de loi 104 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai 2025, la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, a présenté à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 104, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi vise à rééquilibrer la gouvernance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en ajustant la composition de son conseil et de son comité exécutif pour mieux refléter l'évolution démographique de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que la proportion des électeurs de l'agglomération de Montréal est passée de 51 % en 2005 à 46 % aujourd'hui, ce qui justifie une représentation accrue des municipalités des couronnes nord et sud;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 104 constitue une première réforme majeure de la gouvernance de la CMM en plus de 20 ans, démontrant la volonté du gouvernement de moderniser les structures décisionnelles pour mieux refléter la réalité actuelle du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que ce projet de loi soit adopté dans sa forme actuelle afin de préserver l'équilibre recherché entre les différentes composantes du territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 104 répond aux demandes exprimées depuis plusieurs années par les municipalités de la région métropolitaine, notamment en matière de gouvernance, de fiscalité et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les élus des couronnes nord et sud, incluant la Table des préfets et élus de la Couronne-Nord (TPECN) et la Table des préfets et élus de la CouronneSud (TPECS), ont accueilli favorablement ce projet de loi, le considérant comme une avancée significative vers une gouvernance plus équitable de la région métropolitaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'APPUYER la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville demandant, par sa résolution no 250610-3, au gouvernement du Québec de maintenir l'intégrité des dispositions du projet de loi n° 104 concernant la gouvernance de la Communauté métropolitaine de Montréal, telles que déposées, sans y apporter de modifications, afin d'assurer une adoption rapide et efficace de cette réforme essentielle pour l'équilibre démocratique de la région métropolitaine;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Mme Isabelle Poulet, députée de PierreLaPorte, à Mme Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie, à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales ainsi qu'aux mairesses et maires des 82 municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal.

2.11. APPUI FINANCIER À L'ORGANISME PARRAINAGE CIVIQUE-MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR LE PROGRAMME DE JUMELAGE

Point retiré

2.12. DON COMMÉMORATIF À LA MUNICIPALITÉ DE MME PAULINE MARIN EN MÉMOIRE DE M. PHILIAS MARIN

Point reporté

2.13. AVISEUR LÉGAL - OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler les services de contentieux externe et de conseiller juridique de la firme Poupart & Poupart, avocats, pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 5 août 2025 au montant forfaitaire de 3 500,00 \$, avant les taxes et les déboursés, couvrant les opinions légales, l'analyse ou la révision de documents contractuel ou réglementaires;

CONSIDÉRANT QU'un taux horaire de 340,00 \$, plus les taxes et les déboursés, est également proposé pour toutes les démarches ou procédures qui sont exclues du forfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée l'offre de services de la firme Poupart & Poupart, avocats datée du 5 août 2025.

2.14. DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes);

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription.

DE TRANSMETTRE également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui

2.15. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE SPAD - CONTRÔLE ANIMALIER 2026-2030

ATTENDU QUE La SPA de Drummond est un organisme sans but lucratif qui a pour mission la protection des animaux et une saine gestion des contrats municipaux.;

ATTENDU QUE le refuge de la SPAD aura besoin de rénovations en 2026;

ATTENDU QUE les augmentations seront réparties sur une période 5 ans soit 2026 : 5.10\$ - 2027: 5.75\$ - 2028: 6.00\$- 2029: 6.25\$ - 2030: 6.50\$;

ATTENDU QUE l'entente proposée est identique à celle signée par la ville de Drummondville pour 2026 et identique à celle proposée à toutes les municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil autorise la directrice générale à renouveler l'entente pour 5 ans de la SPAD et signer tous documents s'y rattachants.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT

4.1. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL PAVL-ENT 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 56 725 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'informer le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

QUE Mme Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette résolution.

4.2. CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-EPHREM - - ADJUDICATION-

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025.07.154 octroyant le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Saint-Éphrem ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité de procéder à un appel d'offres sur invitation dans le cadre du même projet pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions tenue sur invitation, deux fournisseurs ont déposé une soumission, soit :

Nom du soumissionnaire	Montant (Plus les taxes applicables)
Laboratoire GS INC	44 883.00 \$
SOLMATECH	41 024.20 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Éphrem soit octroyé à Solmatech, pour un montant total de 41 024.20 \$ plus taxes applicables ;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-365.

QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à cette résolution.

4.3. OMNIBUS - RÉGION D'ACTON - VOLET ADAPTÉ (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET TARIFICATION)

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, la municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

- Accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.
- Accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2025, 2026 et 2027.
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2025 au montant de 246 366.00\$ pour une prévision de 10 000 déplacements.
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2026 au montant de 295 748.00\$ pour une prévision de 11000 déplacements.
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2027 au montant de 295 748.00\$ pour une prévision de 12 100 déplacements.
- Approuve la NOUVELLE tarification exigée aux usagers pour les années 2025, 2026 et 2027, soit :
 - o 42,50\$ carnet de 10 coupons locaux (4,25\$ / unité)
 - o 4,50\$ déplacements locaux à l'unité
 - o 13,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
 - o 2,50\$ par enfant de 6 à 11ans déplacements locaux à l'unité
 - o 7,00\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité
 - o Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins
- Autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 8 025,84\$ pour l'année d'opération 2025, à 11 219,38 \$ pour l'année 2026, et à 11 219,38 \$ pour l'année 2027.
- Approuve le plan de transport mis à jour déposé par Omnibus région d'Acton.
- Valide la réalisation de 8945 déplacements en transport adapté en 2023.
- Autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers.

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 2024.12.354.

4.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2027 PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a confié à OMNIBUS RÉGION D'ACTON, organisme délégué, la responsabilité d'organiser le transport adapté pour l'ensemble des municipalités du territoire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a adopté la grille tarifaire pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025.08.172;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a adopté les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025.08.172;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025.08.172;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a indiqué ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton prévoit contribuer financièrement à hauteur de 8025.84 \$ pour le transport adapté en 2025;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton prévoit contribuer financièrement à hauteur de 11 2019.38 \$ pour le transport adapté en 2026;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit contribuer financièrement à hauteur de 11 2019.38 \$ pour le transport adapté en 2027;

ATTENDU QUE le service de transport adapté a réalisé 11 116 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 10 000 en 2025, 11 000 en 2026 et 12 100 en 2027;

ATTENDU QUE le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable que l'offre de service en transport adapté respecte les exigences minimales établies relatives aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes;

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la MRC / municipalité / ville à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 152 456 \$ pour l'année 2025, à 152 456 \$ pour l'année 2026 et à 152 456 \$ pour l'année 2027;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la MRC / municipalité / ville à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

4.5. RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ST-EPHREM - SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025.07.154 octroyant le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Saint-Éphrem ;

CONSIDÉRANT que le manque de main d'oeuvre et l'impossibilité de la firme Civitas d'assurer la surveillance au coût de 44,000 de leur devis\$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité de procéder à un appel d'offres sur invitation dans le cadre du même projet pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions tenue sur invitation, trois fournisseurs ont déposé une soumission, soit :

Nom du soumissionnaire	Montant (Plus les taxes applicables)
Groupe DGS expert-conseils	52 000,00 \$
Pierre Tremblay, ingénieur	40 000,00 \$
Consumaj	70 000,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Éphrem soit octroyé à Pierre Tremblay, ingénieur, pour un montant total de 40 000,00 \$ plus taxes applicables ;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-365.

QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à cette résolution.

4.6. EMBAUCHE POSTE TRAVAUX PUBLIC

ATTENDU LE besoin du service des travaux publics en matière de ressources humaines;

ATTENDU LE poste de journalier au service des travaux publics est disponible suite au départ d'une employée;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Simard est présentement en poste de journalier saisonnier au service des travaux publics et la Municipalité s'en dit satisfait;

ATTENDU la recommandation de M. Gilles Leblanc, chef d'équipe au service des Travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'embauche de Frédéric Simard à titre de journalier aux travaux publics soit autorisée, selon les conditions établies à la politique salariale;

QUE la municipalité reconnaisse les heures travaillées dans la période de probation requise.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents se rapportant à cette résolution.

4.7. RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ST-EPHREM - AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE INGÉNIERIE CIVITAS.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem. à l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. »

ATTENDU la facture numéro 154303 reçue de l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 6 150,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la note de crédit numéro 154302 au montant de 4 150,00 \$ applicable à la facture déjà autorisée par la résolution 2025.03-73 (facture #153978);

ATTENDU la facture numéro 154287, reçue de l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. le 13 août 2025, au montant de 3 000,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement desdites factures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le paiement de la facture numéro #154303 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » soit autorisé au montant de 6 150,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE soit enregistrée le crédit 154302 de 4 150\$ à la facture 153978;

QUE le paiement de la facture numéro #154287 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » soit autorisé au montant de 3 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

4.7. RÉFECTION DES TROTTOIRS RUE SACRÉ-COEUR - LIBÉRATION RETENUE FINALE PAVAGE MASKA

ATTENDU QUE la facture no 124410, émise par l'entreprise Pavage Maska en date du 10 septembre 2024, au montant de 106 187,85 \$, incluant les taxes applicables, a été reçue;

ATTENDU QUE Pavage Maska Inc. a déposé sa demande de libération partielle de retenue au montant de 5 357.50\$ plus les taxes applicables en 2024;

ATTENDU QUE Pavage Maska Inc. a déposé sa demande de libération finale de retenue au montant de 5 357.50\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation du chef d'équipe des travaux publics, M. Sébastien Laprise, de procéder à la libération de la retenue de 5 %, les travaux étant complétés et conformes, ce qui permet d'autoriser une acceptation finale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la retenue finale de 5 %, soit un montant de 5 357,50 \$ plus les taxes applicables, en faveur de l'entreprise Pavage Maska;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire no 55 136 00 000, retenues de garantie.

4.9. SCHELLEMENT DE FISSURES 2025

ATTENDU l'importance de l'entretien du réseau routier de la Muniaplité afin de prolonger la durée de vie de ses infrastructures;

ATTENDU qu'un le budget 2025 autorise une dépense pour l'entretien des rues et le scellement de fissures;

ATTENDU la soumission déposée le 20 août 2025 par l'entreprise PAERMAROUTE, sous le numéro 41-153-01;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil autorise l'octroi du mandat de scellement de fissures à l'entreprise PERMAROUTE pour l'année 2025, et ce, pour une quantité de 7 000 mètres linéaires au coût unitaire de 1,29 \$ le mètre, conformément à la soumission reçue au montant total de 9 030 \$, avant taxes plus les frais de déplacement;

QUE la dépenses soit imputée dans le poste budgétaire 02 320 00 521;

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. SOUMISSION POUR L'INSPECTION DU BARRAGE DE LA RIVIÈRE NOIRE À UPTON

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux d'inspection du barrage de la rivière Noire à Upton ;

ATTENDU QUE les travaux de la dernière inspection n'ont pas été complétées;

ATTENDU QU'UNE inspection en profondeur se doit d'être faite à nouveau ;

ATTENDU QUE la soumission reçue de la firme INDYCO, en date du 19 Aout 2025, s'élève à un montant de 8 120.32 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme INDYCO, pour un montant de 8 120.32\$ plus les taxes applicables, pour la réalisation de l'inspection complet du barrage.

5.2. AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU – DÉCOMPTE #8

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024.07.200 a autorisé l'octroi du mandat relatif à l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité, dans le but d'assurer une gestion optimale de la consommation d'eau potable ;

ATTENDU QUE la facture numéro 5825, correspondant au décompte n° 8 du même projet, a été reçue pour un montant de 31 676,84 \$, auquel s'ajoutent les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 8, au montant de 31 676,84 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Plomberie Lecomte, dans le cadre du projet de fourniture et d'installation de compteurs d'eau.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

7.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE NUMÉRO 2025-396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-89 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 322 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'UPTON AINSI QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉPHREM-D'UPTON ET ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON AFIN D'Y INTÉGRER LE PLAN PARTICULIER D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2025-396 modifiant le Règlement numéro 2002-89 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 322 de l'ancienne municipalité du village d'Upton ainsi que le Règlement numéro 250 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton et édictant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin d'y intégrer le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, madame, Kelly Huard dépose une copie du projet de règlement numéro 2025-396 modifiant le Règlement numéro 2002-89 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 322 de l'ancienne municipalité du village d'Upton ainsi que le Règlement numéro 250 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton et édictant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin d'y intégrer le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois.

7.2. ADOPTION - 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-89 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 322 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'UPTON AINSI QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉPHREM-D'UPTON ET ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON AFIN D'Y INTÉGRER LE PLAN PARTICULIER D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton souhaite consolider son noyau villageois de manière à en faire une référence en termes de dynamisme et de mise en valeur de ses attraits historiques et patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton a procédé à l'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme pour le secteur du noyau villageois afin d'effectuer un exercice de planification détaillée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), un plan particulier d'urbanisme fait partie intégrante du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil municipal peut modifier le plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par madame la conseillère, Kelly Huard lors de la séance ordinaire tenue le 26 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement numéro 2025-396 modifiant le Règlement numéro 2002-89 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 322 de l'ancienne municipalité du village d'Upton ainsi que le Règlement numéro 250 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton et édictant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin d'y intégrer

le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois.

7.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE NUMÉRO 2025-397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU NOYAU VILLAGEOIS

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Éric Jodoin, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2025-397 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Éric Jodoin dépose une copie du projet de règlement numéro 2025-397 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois.

7.4. ADOPTION - 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton a réalisé un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour son noyau villageois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton doit réaliser des modifications de concordance à sa réglementation afin de mettre en œuvre le PPU pour le secteur visé;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller, Éric Jodoin, lors de la séance ordinaire tenue le 26 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement numéro 2025-397 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois.

7.5. DÉROGATION MINEURE : 261, RANG PRINCIPALE LOT 1 957 606 AJOUT D'UNE ENSEIGNE

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de dérogation mineure en date du 7 août 2025 afin d'autoriser sur le lot 1 957 606, une distance moins d'un mètre entre le poteau de l'enseigne et la limite avant du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures N°2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.2.10 du Règlement de zonage 2002-90 dispose qu'à l'exception des enseignes installées par les autorités publiques, aucun support d'enseigne ne peut être implanté à moins d'un mètre de l'emprise de toute voie de circulation pour les terrains compris dans le périmètre d'urbanisation et de toute autre limite de terrain;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 22.4.1 du Règlement de zonage 2002-90 dispose qu'une enseigne dérogatoire ne peut être modifiée que pour la rendre conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22.4.2 du Règlement de zonage 2002-90 dispose qu'une enseigne dérogatoire protégée par droit acquis peut être entretenue à condition que la dérogation dont elle fait l'objet ne soit pas aggravée;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien être en général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions de ces règlements visées par la demande;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande de permis (no 2025-08-0004) visant à ajouter une enseigne sur le poteau existant où une autre enseigne a déjà été installée auparavant;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement ou votant au conseil municipal

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil accepte SOUS CONDITIONS la demande de dérogation mineure sur le lot 1 957 606 au 261, rang Principale afin d'autoriser une enseigne supplémentaire sur un poteau existant à moins d'un mètre de la ligne de propriété, conditionnellement à ce que la nouvelle enseigne (SAQ) soit parallèle à l'enseigne actuelle (dépan Stef) et qu'elle ne soit pas positionnée au-dessus du trottoir ou sous les fils électriques.

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution.

7.6. MANDAT D'UN (1) MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME : CCU (NOUVEAU 25/08/2025)

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un membre du CCU est venu à échéance, soit ceux de messieurs Paul Ducap ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ducap n'a pas l'intention de renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de Monsieur Alain Duchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit nommé Monsieur Alain Duchemin au Comité consultatif en urbanisme (CCU) de la Municipalité d'Upton pour une période de deux ans.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. DEMANDE DE GRATUITÉ DU RRU POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE DANSE

CONSIDÉRANT la demande reçue du Regroupement récréatif visant à utiliser le centre communautaire afin d'y offrir des cours de danse pendant les périodes suivantes :

Ø Session d'automne : les mercredis soir, de 19 h à 21 h, du 17 septembre au 11 décembre 2025;

Ø Session d'hiver : du 7 janvier au 29 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées favorisent le bien-être et la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA disponibilité du centre communautaire aux dates et heures demandées;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

DE remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;

D'être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

8.2. LETTRE D'APPUI POUR LE PROGRAMME PNHA _ PROJET DE COURTE POINTE COLLECTIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite exprimer tout notre soutien au projet porté par le Cercle de Fermières d'Upton, intitulé « Courtepointe collective intergénérationnelle », dans le cadre de leur demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

ATTENDU QUE Ce projet novateur vise à réunir des aînés et des jeunes de notre communauté autour d'une activité artisanale traditionnelle, favorisant le partage de connaissances, l'inclusion sociale et le bien-être mental des participants;

ATTENDU QUE ce projet valorise le savoir-faire artisanal des aînés tout en intégrant les compétences numériques des jeunes, cette initiative contribue à renforcer le tissu social, à prévenir l'isolement des personnes âgées et à encourager le dialogue intergénérationnel;

ATTENDU QUE Nous reconnaissons que ce projet s'inscrit parfaitement dans les priorités locales en matière de soutien aux aînés, de promotion du patrimoine culturel et de développement communautaire.

ATTENDU QUE Nous sommes convaincus que l'aide financière sollicitée permettra de créer un espace accessible et adapté, propice à la réussite de cette démarche collective;

ATTENDU QUE nous encourageons et appuyons fermement cette initiative qui bénéficiera non seulement aux participants directs, mais aussi à l'ensemble de la communauté d'Upton.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la Municipalité appuie le projet mentionné et autorise le maire, Monsieur Robert Leclerc, ainsi que la directrice générale, à signer et transmettre ladite lettre.

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-08/25

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h42.



Mme Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière



M. Robert Leclerc
Maire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le mardi 9 septembre 2025 à compter de 19 h.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Monsieur Claude Larocque, Conseiller
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller
Madame Kelly Huard, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 La semaine québécoise de réduction des déchets 2025 — Proclamation

2.6 Adoption - Règlement numéro 2025-398 relatif aux droits sur les mutations immobilières

2.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 621 00 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2025 - Refinancement

2.8 Procès-verbal de correction - 2025-05.114 - Calendrier des assemblées - 2025 - modification de date

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.2 Autorisation de paiement - Services professionnels en architecture pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers - Appel d'offre 2024-018-C - Décompte progressif #5

3.3 Inscription - Formation « Officier 1 »

4. TRANSPORT

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. Avis de mention - Projet de Règlement numéro 2025-399 modifiant le règlement numéro 2018-305 sur les compteurs d'eau de la Municipalité d'Upton

5.2. Autorisation de paiement – Fourniture et installation de compteurs d'eau – Décompte #9

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. Avis de motion - Projet de Règlement numéro 2025-400 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-379 relatif aux nouvelles constructions ou au redéveloppement.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. Renouvellement d'entente avec le Regroupement récréatif d'Upton

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - BILITÉS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :
Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :
QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois d'août 2025 pour une somme de 181 354.53 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 7 730.01\$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2025 — PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2025 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 26 octobre sous le thème « Consommer moins, mais mieux »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :
QUE le conseil de la Municipalité d'Upton proclame la semaine du 20 au 26 octobre 2025

2.6. ADOPTION - RÉGLEMENT NUMÉRO 2025-398 RELATIF AUX DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ c. D-15.1), une municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire ;

ATTENDU QU'une municipalité peut, par règlement, fixer un taux de mutation supérieur à celui prévu audit article, et ce, pour tout tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 17 de la Loi, une municipalité peut, par règlement, prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

ATTENDU l'adoption du projet de loi 39 modifiant la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières permettant l'étalement du paiement du droit sur les mutations immobilières ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil du 26 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :
D'ADOPTER le Règlement numéro 2025-398 relatif aux droits sur les mutations immobilières.

2.7. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 621 00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 OCTOBRE 2025 - REFINANCEMENT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Upton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 621 100 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-274	72 600 \$
2018-299	548 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-274 et 2018-299, la Municipalité d'Upton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :
QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 octobre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

2.8. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - 2025-05.114 - CALENDRIER DES ASSEMBLÉES - 2025 - MODIFICATION DE DATE

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 2025.05.114 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1. AUTORISATION DE PAIEMENT - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS - APPEL D'OFFRE 2024-018-C - DÉCOMPTE PROGRESSIF #5

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024.07.188 ayant octroyé le mandat de fourniture de services professionnels pour la construction d'une caserne incendie à l'entreprise Groupe Leclerc Architecture et Design;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 7826 en date du 20 mai 2025, soumise par l'entreprise Groupe Leclerc Architecture et Design est au montant de 8 180 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la lettre de recommandation, dûment signée par l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 7826, d'un montant de 8 180 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Groupe Leclerc Architecture et Design, dans le cadre du projet de fourniture de services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle caserne incendie.

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 2023-367.

3.2. INSCRIPTION - FORMATION « OFFICIER 1 »

CONSIDÉRANT QUE la formation « Officier 1 » contribuera à améliorer la qualité des interventions des pompiers municipaux, en leur offrant les outils nécessaires pour réagir de manière efficace et professionnelle lors d'incidents ou d'urgences ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de maintenir les compétences et les connaissances des pompiers à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a inclus dans son budget les dépenses nécessaires pour assurer la formation continue des pompiers ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de s'inscrire au programme de formation « Officier 1 » pour M. Steven Martin ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la municipalité d'Upton s'engage à appuyer financièrement la participation de M. Steven Martin, pompier municipal, à la formation « Officier 1 »;

QUE les frais d'inscription, les frais de salaires manqués et les frais inhérents à cette formation soient payés par la municipalité sur présentation de documents.

4. TRANSPORT

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. AVIS DE MENTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-399 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-305 SUR LES COMPTEURS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Éric Jodoin, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de Règlement numéro 2025-399 modifiant le règlement numéro 2018-305 sur les compteurs d'eau de la Municipalité d'Upton

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller monsieur, Éric Jodoin dépose une copie du projet de règlement numéro 2025-399 modifiant le règlement numéro 2018-305 sur les compteurs d'eau de la Municipalité d'Upton.

5.2. AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU – DÉCOMPTÉ #9

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024.07.200 a autorisé l'octroi du mandat relatif à l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité, dans le but d'assurer une gestion optimale de la consommation d'eau potable ;

ATTENDU QUE la facture numéro 5832, correspondant au décompte n° 8 du même projet, a été reçue pour un montant de 35 765.22 \$, auquel s'ajoutent les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 9, au montant de 35 765.22 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Plomberie Lecomte, dans le cadre du projet de fourniture et d'installation de compteurs d'eau.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-400 ABROGEANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 2024-379 RELATIF AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS OU AU REDÉVELOPPEMENT.

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Éric Jodoin, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter projet de règlement numéro 2025-400 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-379 relatif aux nouvelles constructions ou au redéveloppement.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Éric Jodoin, dépose une copie du projet de règlement numéro 2025-400 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-379 relatif aux nouvelles constructions ou au redéveloppement.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LE REGROUPEMENT RÉCRÉATIF D'UPTON

ATTENDU QUE l'entente entre le Regroupement Récréatif d'Upton (RRU) et la municipalité d'Upton arrive à échéance prochainement ;

ATTENDU QUE des discussions préliminaires ont eu lieu entre les deux parties concernant le renouvellement de cette entente ;

ATTENDU QUE les deux parties conviennent de renouveler l'entente pour une période de 60 mois à compter de la date de signature de la présente entente ;

ATTENDU QUE les modalités du renouvellement seront précisées dans un nouvel accord qui prendra en compte les objectifs et les besoins des deux parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Le Conseil municipal approuve le renouvellement de l'entente entre la municipalité d'Upton et le Regroupement Récréatif d'Upton pour une durée de 60 mois.

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-09/25

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h11.



Mme Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

M. Robert Leclerc
Maire

AVIS PUBLICS



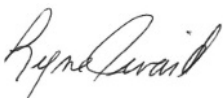
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que la séance ordinaire du Conseil municipal initialement prévue pour le 7 octobre 2025, a été avancée au 1^{er} octobre 2025, à l'heure et au lieu habituels, à l'heure et au lieu habituels, soit à 19 h, dans la salle de conseil de l'hôtel de ville, située au 810, rue Lanoie.

Séances 2025
3 juin 2025
8 juillet 2025
26 août 2025
9 septembre 2025
1^{er} octobre 2025
11 novembre 2025
9 décembre 2025

Il est également porté à l'attention des intéressés que les autres dates de séances du Conseil municipal demeurent inchangées et sont les suivantes :

Donné à Upton, ce 2^e jour du mois de septembre 2025.



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES Au règlement d'urbanisme de zonage 2002-90

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 1^{er} octobre 2025, à 19h00, à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, à Upton, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1- Permettre au 343, rue Sacré-Cœur, sur le Lot 1958592:

- Que la distance entre la paroi de la piscine et la clôture soit de 1,016 mètre plutôt que 1,2 mètre.

L'article 7.2.2.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule :

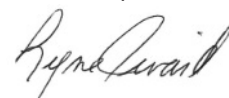
7.2.2.2 Piscine creusée

La clôture ne pourra en aucun cas être située à moins de 1,2 mètre des parois de la piscine.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 9 septembre 2025 au 24 septembre 2025, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, J0H 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : info@upton.ca en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 1^{er} octobre 2025.

Donné à Upton, ce 9 septembre 2025.



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière



TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS N° 2025-396 ET N° 2025-397

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière, madame, Lyne Rivard, soussignée, qu'une assemblée publique de consultation sera tenue conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), au moment et au lieu suivant :

Date : 1^{er} octobre 2025
Heure : 18h45
Lieu : Salle du Conseil municipal
810, rue Lanoie à Upton

L'assemblée publique de consultation portera sur les projets de règlements adoptés par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 26 août 2025, ceux-ci étant :

- Règlement numéro 2025-396 modifiant le Règlement numéro 2002-89 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 322 de l'ancienne municipalité du village d'Upton ainsi que le Règlement numéro 250 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Éphrem d'Upton et édictant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin d'y intégrer le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois
- Règlement numéro 2025-397 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois

Ces projets de règlements visent à assurer la concordance du règlement de zonage au nouveau plan particulier d'urbanisme (PPU), lui-même enchâssé au plan d'urbanisme. Des ajustements à ce dernier en découlent. Plus spécifiquement :

1. **Le projet de règlement numéro 2025-396 modifiant le plan d'urbanisme** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
 - Le secteur visé correspond au secteur central d'Upton, soit la totalité du territoire se trouvant dans son périmètre urbain.
 - En résumé, ce règlement a pour objet d'assurer la concordance du plan particulier d'urbanisme du noyau villageois.
 - Une synthèse du plan d'urbanisme et de son PPU se trouve en annexe 1 du présent avis.
2. **Le projet de règlement numéro 2025-397 modifiant le règlement de zonage** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
 - Le plan du secteur concerné et ses zones (qui correspond au territoire se trouvant dans le périmètre urbain) est joint au présent avis en **annexe 2**. Ce plan peut être consulté au bureau de la municipalité.
 - En résumé, ce règlement a pour objet d'assurer la concordance du plan particulier d'urbanisme du noyau villageois.
 - Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une copie des projets de règlement peut être consultée sur le site web de la Municipalité www.upton.ca/, ou en personne au bureau de la municipalité situé au 810, rue Lanoie durant les heures d'ouverture.

Heures d'ouverture du bureau de la municipalité :

Lundi au jeudi

- 8h30 à 12h
- 13h à 16h30

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DU PROJET DE PLAN D'URBANISME 2025-396 DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

CONTEXTE

Le plan d'urbanisme est un outil de planification dont les Villes et les Municipalités doivent se doter en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), laquelle prescrit également son contenu obligatoire. Ce document de planification vise à priori l'aménagement du territoire et sa mise en œuvre est effectuée par diverses mesures, notamment l'adoption des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, etc.), de politiques et d'autres règlements municipaux. Par ailleurs, le plan d'urbanisme sert de guide à la Municipalité lors de ses interventions, de ses choix d'investissements, de ses décisions quant au développement territorial, etc.

Le plan d'urbanisme permet d'identifier les priorités pour les années à venir sur le territoire municipal. Ces priorités doivent également être conformes aux orientations et aux objectifs fixés par la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Acton dans son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), lequel a été rédigé en conformité aux orientations en aménagement du territoire du Gouvernement du Québec.

Bien que la planification locale du territoire doive tenir compte des exigences gouvernementales et régionales, la Municipalité d'Upton souhaite, à travers la modification de son plan d'urbanisme, reconnaître les atouts et les éléments distinctifs du territoire, acquis au travers des années. Ceci passe par l'intégration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) propre à son noyau villageois. Cette action permettra ultimement d'apporter plus de précisions quant à la planification ce de secteur centre d'Upton,

En tant que composante du plan d'urbanisme, le PPU permettra d'apporter plus de précisions quant à la planification du noyau villageois, puisque celui-ci demande une attention toute particulière de la part du conseil municipal.

(suite à la prochaine page)

VISION

Le portrait diagnostic et les résultats de l'exercice de consultation citoyenne réalisés dans le cadre de l'élaboration PPU ont permis de déterminer un énoncé de vision pour le noyau villageois. Celle-ci marquera le territoire de la municipalité dans les années à venir, puisque l'élaboration de ce document de planification se base sur cet énoncé, qui est ici synthétisé :

La Municipalité d'Upton souhaite renforcer son noyau villageois en valorisant son patrimoine historique et en dynamisant son cadre de vie. Elle mise sur un réseau de mobilité active sécuritaire reliant les pôles culturels, récréatifs et institutionnels, notamment le camping Wigwam, le théâtre de la Dame de Cœur et le parc nature. Le développement résidentiel sera adapté aux nouvelles réalités démographiques et économiques, offrant une diversité de logements accessibles à toutes les étapes de la vie. Enfin, les activités industrielles seront relocalisées au sud de la route 116 pour favoriser une meilleure cohabitation urbaine.

ORIENTATIONS

Le portrait diagnostic et les résultats de l'exercice de consultation citoyenne ont également permis de définir les grandes orientations d'aménagement du noyau villageois d'Upton, assurant ainsi la mise en œuvre de la précédente vision. Ces lignes directrices encadreront l'aménagement, le développement et la mise en valeur du territoire, et ce, pour les années à venir. Elles servent à circonscrire les principaux enjeux de l'aménagement du secteur et à baliser les choix relatifs aux moyens qui s'offrent à la Municipalité pour encadrer les interventions publiques et privées. Les grandes orientations se déclinent ainsi :

1. Mettre en valeur les particularités du village;
2. Consolider les liens de mobilité;
3. Développer un milieu de vie complet et adapté au contexte écologique actuel;

AFFECTATIONS DU SOL ET PLAN D'ACTION

Les **grandes affectations** du sol déterminent les utilisations du sol privilégiées sur chaque partie du territoire de noyau villageois d'Upton. Des paramètres relatifs à ces affectations sont prévus : une description des affectations, la volumétrie préconisée, les usages autorisés, la densité associée et l'encadrement réglementaire spécifique qui les accompagnent. Au niveau réglementaire, le territoire est ensuite divisé en zones dans lesquelles les usages sont prescrits en conformité aux paramètres prévus pour chaque affectation.

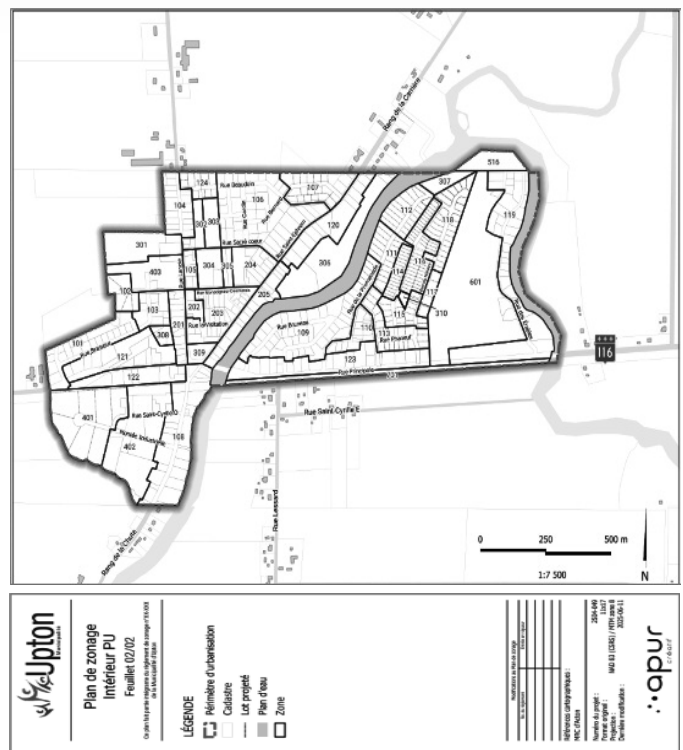
Les grandes affectations prescrites au PPU du noyau villageois sont les suivantes :

- Consolidation urbaine;
- Résidentiel;
- Mixte;
- Public/institutionnel;
- Industriel lourd;
- Industriel;
- Récréatif de villégiature.

Finalement, la pièce maîtresse du PPU est sans nul doute son **plan d'action**, qui déploie les outils nécessaires pour atteindre la réalisation de la vision et des objectifs précédemment énoncés. Répartie en trois catégories, soit la planification et réglementation, physico-spatiale et la gouvernance, les actions s'accompagnent d'un horizon temporel de réalisation sous 4 échelles. Cette structure permet d'établir une vision à long terme pour le secteur du noyau villageois, mais ne constitue en aucun cas des engagements définitifs. En effet, les actions peuvent être évolutives et peuvent être appelées à évoluer au gré des aléas.

1 La version complète peut être consultée dans le PPU.

ANNEXE 2



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-398

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 9 septembre 2025, le règlement numéro 2025-398 relatif aux droits sur les mutations immobilières

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 10e jour du mois de septembre de l'an 2025.

Lyne Rivard

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière



DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026 – 2027 – 2028

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité d'Upton, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026-2027-2028, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2025 par l'évaluateur de la MRC d'Acton, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à cet effet, tel que prévu à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2026;
- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible à la MRC d'Acton (1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0);
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC d'Acton, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- Être déposée à la MRC d'Acton, sise au 1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0.

Donné à Upton, ce 15^e jour du mois de septembre de l'an 2025.

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité : d'Upton Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Lyne Rivard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le

cas échéant) aux jours et aux heures suivants : **Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025.**

Horaire :

(Lundi) De (9h00) à (12h00)
(Mardi) De (13h30) à (16h00)
(Mercredi) De (9h00) à (12h00)

Attention : vendredi le 3 octobre 2025 le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin :

Dimanche 02 novembre 2025, de 10 h à 20 h

Jour de vote par anticipation :

Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au mardi 21 octobre 2025 votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le **6 octobre 2025.**

Les formulaires requis pour les demandes sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à **FORMULAIRE DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**. Vous devez transmettre le formulaire rempli aux coordonnées plus bas.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le **jeudi 16 octobre 16 h 30.**

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Sarra Ajengui.

6. Vous pouvez joindre la présidente, Lyne Rivard, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone : 450-549-5611 • Courriel : dg@upton.ca

Adjointe

Adresse : 810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone : 450-549-5611 #102 • Courriel : dg@upton.ca

Donné à Upton le 4 septembre 2025.

Lyne Rivard,
Présidente d'élection

Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2024

Uptonaises,
Uptonais,

Au cours des dernières semaines, la Municipalité a reçu les états financiers 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe, préparés par la firme Daniel Tétreault, CPA, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

Ces documents jouent un rôle essentiel pour assurer la transparence et la rigueur financière de la Municipalité. Ils offrent un portrait clair des activités budgétaires de l'année et permettent aux citoyens de mieux comprendre l'utilisation des ressources financières et les décisions prises par le conseil municipal.

La réception de ces rapports constitue une étape importante dans la gestion responsable des finances publiques. En demeurant informés et impliqués, nous contribuons tous à bâtir un avenir financier solide et durable pour Upton.

Pour consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2024, rendez-vous sur le site internet de la Municipalité, sous l'onglet La Municipalité / Contrats municipaux et finances.

Les pages qui suivent présentent un aperçu des faits saillants et des principales réalisations de l'année 2024.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATION

Les états financiers au 31 décembre 2024 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 4 972 879\$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 4 216 021\$ et une conciliation à des fins fiscales totalisant 177 628\$ laissant ainsi un surplus d'exercice de 579 230\$.

Revenus de fonctionnement	4 972 879\$
Charges (dépenses)	(4 216 021\$)
Excédent avant conciliation fiscale	(177 628\$)
Conciliation à des fins fiscales (affecté et non affecté)	579 230\$

Grâce à une gestion rigoureuse des finances publiques et à des revenus supplémentaires de 493 301 \$ par rapport au budget, notamment issus d'un retour de la TECQ et de la vente du puits no 6, la municipalité a dégagé un surplus d'exercice. Celui-ci sera éventuellement versé dans différentes réserves financières afin de maintenir les taux de taxes au plus bas niveau possible lors de futurs travaux d'entretien ou d'investissements.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

Voici quelques-uns des investissements en immobilisation réalisés en 2024 :

- Reconstruction de trottoir rue Sacré-Cœur
- Travaux de réfection de la chaussée du 20e Rang

- Construction d'une nouvelle chambre de contact pour la désinfection de l'eau potable
- Installation de compteurs d'eau pour la majorité des immeubles dans le territoire de la municipalité se poursuivant en 2025..
- Réaménagement de la station de pompage Bruneau et Lanoie.

Finalement, selon le profil financier 2024-2025 de la Municipalité, lorsque celle-ci est comparée aux municipalités de sa classe de population, de sa MRC, de la Montérégie ou de l'ensemble du Québec, on constate que l'endettement est inférieur à l'endettement pour l'ensemble des municipalités.

Données comparatives – endettement total net à long terme par unité d'évaluation

Upton	1 304\$
MRC	1 586 \$
Montérégie	6 623 \$
Province	8 013 \$
Municipalités de 2000 à 9 999 habitantsl	4 353 \$

La Municipalité reconnaît l'importance de moderniser ses infrastructures et cherche activement des opportunités de financement pour mener à bien ses projets. En investissant dans le renouvellement de ses immobilisations, la Municipalité vise à améliorer la qualité de vie de ses citoyens tout en maintenant des niveaux de fiscalité raisonnables.

PRÉVISIONS POUR 2025 :

1. Une subvention de la TECQ de plus d'un 1 million \$ est accordée pour financer les travaux de rénovation des infrastructures de la rue Saint-Éphrem.
2. Une subvention d'environ 1 200 000 \$, représentant environ 90 % des coûts, est en analyse dans le cadre du programme « PRIMAU » pour élaborer les plans de la modernisation de l'usine de l'eau potable est présentement en analyse.
3. Bien que présélectionnée pour une subvention PRACIM de 6,5 M\$ destinée à la construction d'une nouvelle caserne, la municipalité doit reporter le projet prévu débuter en 2025 à 2027, à la suite de la décision du ministère des Affaires municipales de différer l'octroi des subventions.

CONCLUSION :

L'objectif du conseil municipal est de vous offrir des services de qualité à un prix raisonnable. Nous visons le développement de notre municipalité afin d'améliorer la qualité de vie à Upton. En terminant, je profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil municipal, les gestionnaires et l'ensemble des employés pour leurs travaux, leur rigueur et leur contribution à bien servir nos citoyens et à atteindre les objectifs.



Robert Leclerc, maire d'Upton



Sondage - Plan de développement du loisir à Upton

Il ne reste que quelques jours pour faire entendre votre voix !

La municipalité d'Upton souhaite connaître votre opinion afin d'élaborer le Plan de développement du loisir pour notre communauté. Vos idées, vos besoins et vos priorités comptent réellement pour nous.

Nous vous rappelons que le sondage est ouvert jusqu'au 30 septembre 2025.

Prenez quelques minutes pour y répondre et partager vos attentes en matière de loisirs, d'activités culturelles, sportives et communautaires. C'est le moment de contribuer à des services qui vous ressemblent !

3 façons de participer au sondage :

- ☐ En ligne via le lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/upton-loisirs>
- ☐ En accédant au lien via le code QR présenté au bas de cette page
- ☐ En version papier, disponible au bureau municipal, pour celles et ceux qui préfèrent ce mode de participation.

À GAGNER !

En participant, vous courez la chance de remporter **2 billets pour un spectacle du Théâtre de la Dame de Cœur incluant le souper**. Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les personnes ayant complété le sondage.

Le nom de la personne gagnante sera dévoilé lors de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2025

Votre avis est essentiel pour bâtir un milieu de vie dynamique et à votre image.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre précieuse collaboration.



Au plaisir de vous lire !
Direction générale de la Municipalité d'Upton





Nous vous informons que des travaux dans les infrastructures auront lieu à partir de la semaine du 25 août jusqu'en novembre 2025 sur la rue St-Ephrem, entre la route 116 et le 648 St-Ephrem à Upton.

Les travaux se dérouleront de 8 h 00 à 17 h 00. Des interruptions de circulation sont prévues. Nous vous invitons à suivre les indications de déviation et à faire preuve de prudence aux abords du chantier.

Nous vous recommandons de planifier vos déplacements en conséquence et de respecter la signalisation temporaire mise en place pour assurer la sécurité de tous.

Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez contacter le service des travaux publics au 450-549-5611.

Merci de votre compréhension et bonne journée!



PARRAINAGE CIVIQUE CRÉATEUR D'AMITIÉS

**L'organisme t'invite à réchauffer
ton automne avec une amitié qui
sort de l'ordinaire!**

**En tant qu'ami.e-bénévole,
viens partager tes activités
favorites avec une personne
aux capacités différentes.
(3 heures par mois seulement)**

**Ensemble, bâtissons un
monde plus inclusif!**

**Informe-toi au 450 774-8758,
parrainagecivique.org**



COLLECTE DES BRANCHES POUR LES CITOYENS D'UPTON

La Municipalité accueillera les branches des citoyens au garage municipal situé au 730, rue Brasseur de 8 h à midi, les samedis suivants:

- 3 mai 2025;
- 14 juin 2025;
- 27 septembre 2025.

Un employé sera sur place pour vous accueillir. Veuillez apporter une preuve de résidence et/ou de propriété de la Municipalité d'Upton.

Les branches des entreprises de coupe d'arbres, paysagement et autres ne sont pas acceptées.

Prière de respecter l'horaire établi.

*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
DE ST-ÉPHREM**



Lampe du sanctuaire

Semaine du 5 octobre Christine et Luc Phaneuf

Semaine du 12 octobre Réjane

Semaine du 19 octobre pour les bénévoles
de la paroisse

Semaine du 26 octobre Jacinthe

Mercredi le 1er octobre à 8h30

Marie-Ange Picard X Assistance aux funérailles

Adolphe Gilson X Assistance aux funérailles

Dimanche le 5 octobre à 10h00

Jeanne D'Arc et Lucien Lapointe X Jacinthe

Germain et Christian Joubert X Réjane Joubert

Rachel et Jean-Paul Joubert X Les enfants

M. et Mme Roland Touchette X Aline

Pour les vocations sacerdotales X Robert Leclerc

Gilles Jodoin X sa sœur Lise

Fernande Jodoin X son époux

Action de Grâce pour les biens fait de la vie
X Andrée et Alain

Irène Caouette X Assistance aux funérailles

Nicole Brunelle X Assistance aux funérailles

Mercredi le 8 octobre à 8h30

Gisèle Savoie X Assistance aux funérailles

Germaine Maynard X Yolande Laramée

Dimanche le 12 octobre à 9h00

Liturgie de la parole

Mercredi le 15 octobre à 8h30

Gérard Savoie X Assistance aux funérailles

Roger Berthiaume X Assistance aux funérailles

Samedi le 18 octobre à 16h00

Germain Joubert X Réjane

Adolphe Gilson X Elisabeth

Marcel Viens X Véronique Viens

Monique Duhaime X Son époux

Martial Savoie X Assistance aux funérailles

Mercredi le 22 octobre à 8h30

Marc Corbet X Assistance aux funérailles

Gilles Phaneuf X Assistance aux funérailles

Mercredi le 29 octobre à 8h30

Gisèle Savoie X Assistance aux funérailles

Mariette Jodoin X Assistance aux funérailles

BIBLIOTHÈQUE

ADULTES

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Maintenant ou jamais (Documentaire)	Dr. Christophe Fauré 600
Plage Laval (Roman)	Rafaële Germain G372.1
Jamais plus (Roman d'amour)	Colleen Hoover H776
Elle investi (Document)	Karman Kong 330
Chez les Panet T.1 Au-delà du rêve (Roman historique)	Michel Langlois L284
Rose bonbon (Roman d'amour)	Julie Laplante L314
Les gens heureux lisent et boivent du café (Roman)	Agnès Martin-Lugand M379.1
Les magiciens d'Enkidiev T.6 Abrahee (Roman fantastique)	Louise Chevrier R654.1
La chronique des Bridgerton T.7 Hyacinthe (Roman d'amour)	Julia Quinn Q7
Andreas le chien fidèle Coll. Les contes interdits (Roman horreur)	Maude Royer C761

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
P'tit Loup Passe une journée sans écran	Orianne Lallemand L197
L'alphabet bilingue	Coll. Mon premier livre dj370
Miaou aime la plage Coll. Mon micro Big à moi	Hélène Bernier P489
Les drôles d'humeurs de Jazz Coll. L'école des Monstres	Sally Rippin R593
Le destin des tortues Ninja	La bibliothèque verte V567
Hunger Game T.3 La révolte	Suzanne Collins C712.1
Pourquoi les téléphones cellulaires vibrent-ils?	Coll. Pour tout savoir djPTS
Juliette À Tokyo	Rose- Line Brassat B823
1000 questions sur les dinosaures	François Therrien Ph.D dj560
He is a Beast! Tome 2 (Manga)	Saki Aikawa A291



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Lundi 29 septembre, 19 h 00 au 885 rue Lanoie, Upton



La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » (SHELTC) recevra le lundi 29 septembre 2025 Julie Gaudreau.

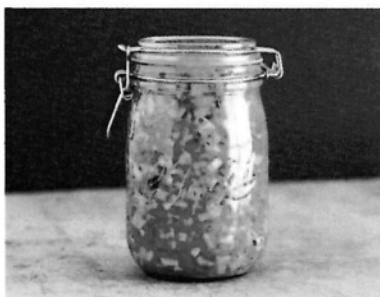
Elle a fait de la conservation et de la lactofermentation une spécialité.

Dans le langage courant, une lactofermentation est souvent connue comme une fermentation de légumes à base de sel.

Comment faire un salage à sec, comment faire une saumure pour lactofermentation?

Les différentes étapes de cette méthode de conservation simple des légumes seront présentées, ainsi que les méthodes de cannage par eau bouillante et autoclave. Des dégustations lactofermentées seront offertes.

Le sujet de cette conférence présentée à 19h00: La conservation et la lactofermentation des légumes



Lieu : 885 rue Lanoie, Upton (centre communautaire)

Coût : gratuit pour les membres et 7,00\$ pour les non-membres

Francine Laliberté,
Présidente SHELTC



*L'environnement
notre passion!*

Collecte de TUBULURES D'ÉRABLIÈRES

MARDI 21 OCTOBRE

Écocentre

SAINT-HYACINTHE

de 8 h 30 et 16 h 30
Au 1880, rue Brouillette



MERCREDI 22 OCTOBRE

Écocentre

ACTON VALE

de 8 h 30 et 16 h 30
Au 68, rue Noël-Lecomte

Pour accéder aux
**ÉTAPES DE
PRÉPARATION** afin
que les tubulures
soient acceptées,

SUIVEZ LE LIEN:

Sans frais sur preuve de résidence



Des questions?
www.riam.quebec
450 774-2350

Dès le 15 octobre 2025 ,

les plastiques agricoles ne vont plus dans les bacs!

📍 Points de dépôt pour les plastiques d'origine agricole et autres matières

Les points de dépôt suivants ont été fournis par AgriRECUP.

Pour plus de détails, veuillez consulter le site web d'AgriRECUP pour connaître les consignes de préparation des plastiques agricoles et communiquer avec les points de dépôt ci-dessous avant de vous y présenter.

Agiska Coopérative Acton Vale

950 rue Landry,
Acton Vale

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agiska Coopérative Saint-Damase

905, Bas Corbin,
Saint-Damase

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agiska Coopérative Saint-Hyacinthe

15100, chemin de la Coopérative,
Saint-Hyacinthe

- Pellicules pour ensilage
- Sacs silos et toiles pour ensilage
- Ficelles (cordes à balle)
- Sacs de moulée
- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agiska Coopérative Sainte-Hélène-de-Bagot

900, rue Paul Lussier,
Sainte-Hélène-de-Bagot

- Pellicules pour ensilage
- Sacs silos et toiles pour ensilage
- Ficelles (cordes à balle)
- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agrocentre Saint-Hyacinthe

7605, Duplessis,
Saint-Hyacinthe

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agrocentre Technova inc.

2710, Route 235,
Saint-Pie

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Canton de Roxton

216, rang Petit 9,
Canton de Roxton

- Pellicules pour ensilage (blanches uniquement)
- Sacs silos et toiles pour ensilage (noir et blanc)
- Ficelles (cordes à balle)
- Sacs de litière et mousse de tourbe
- Sacs de moulée
- Tubulure d'érablières

Synagri Saint-Hyacinthe

5175, Laurier Est,
Saint-Hyacinthe

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Synagri Upton

495, rang de la Carrière,
Upton

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Terapro Agriculture Saint-Hyacinthe

5520, rue Martineau,
Saint-Hyacinthe

- Pellicules pour ensilage
- Sacs silos et toiles pour ensilage
- Ficelles (cordes à balle)
- Sacs de moulée

William Houde (Laframboise)

8026 Boulevard Laframboise,
Saint-Hyacinthe

- Petits et grands sacs
- Contenants

William Houde Saint-Damase

501, rang du Haut de la Rivière,
Saint-Damase

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

William Houde Saint-Jude

1415, rue William-Houde,
Saint-Jude

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

William Houde Saint-Simon

8, 3e Rang Ouest,
Saint-Simon

- Petits et grands sacs
- Contenants

* Consulter le site web d'AgriRECUP pour connaître les consignes de préparation des plastiques agricoles avant de les déposer.

Pour information :



www.riam.quebec
450 774-2350

ou



agrireup
agrireup.ca
info@agrireup.ca



ADULTES

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Maintenant ou jamais (Documentaire)	Dr. Christophe Fauré 600
Plage Laval (Roman)	Rafaële Germain G372.1
Jamais plus (Roman d'amour)	Colleen Hoover H776
Elle investi (Document)	Karman Kong 330
Chez les Panet T.1 Au-delà du rêve (Roman historique)	Michel Langlois L284
Rose bonbon (Roman d'amour)	Julie Laplante L314
Les gens heureux lisent et boivent du café (Roman)	Agnès Martin-Lugand M379.1
Les magiciens d'Enkidiev T.6 Abrahee (Roman fantastique)	Louise Chevrier R654.1
La chronique des Bridgerton T.7 Hyacinthe (Roman d'amour)	Julia Quinn Q7
Andreas le chien fidèle Coll. Les contes interdits (Roman horreur)	Maude Royer C761

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
P'tit Loup Passe une journée sans écran	Orianne Lallemand L197
L'alphabet bilingue	Coll. Mon premier livre dj370
Miaou aime la plage Coll. Mon micro Big à moi	Hélène Bernier P489
Les drôles d'humeurs de Jazz Coll. L'école des Monstres	Sally Rippin R593
Le destin des tortues Ninja	La bibliothèque verte V567
Hunger Game T.3 La révolte	Suzanne Collins C712.1
Pourquoi les téléphones cellulaires vibrent-ils?	Coll. Pour tout savoir djPTS
Juliette À Tokyo	Rose- Line Brassat B823
1000 questions sur les dinosaures	François Therrien Ph.D dj560
He is a Beast! Tome 2 (Manga)	Saki Aikawa A291

ACTIVITÉS

P'TITE SANTÉ

MISE EN FORME UPTON

Cardio | Mardi 18h30

Muscu | Jeudi 18h30

12 semaines
16 sept au 4 déc 2025

1x/sem - 13\$/cours
2x/sem - 12\$/cours
Sans inscription - 15\$ à la carte

Centre communautaire
885 rue Lanoie, Upton

ptitesante@gmail.com

www.ptitesante.com



*Bonne rentrée
scolaire!*





Cours de Yoga à Upton

Au Centre Communautaire
885 rue Lanoie

YOGA

Le lundi de 19h à 20h30
Le mardi de 10h à 11h30

YOGA SUR CHAISE

le lundi de 14h à 15h30

À compter du 15 sept. 2025
110\$ pour 9 semaines

Pour vous inscrire,
contactez Suzanne Landry

 suzlandry@gmail.com

 (450) 714-1979



JB LINEDANCE

Session Automne 2025 Upton

Mercredi Soir

Débutant Niveau 2

dès le 17 Sept 25

Cours de 19h à 21h
Total de 14 semaines
Centre communautaire Upton

N'oubliez pas de mettre



À votre agenda pour la Saison d'automne 2025
à partir du 8 septembre

Salle communautaire, 885 rue Lanoie de 10h30 à 11h30

AVEC **VIACTIVE**, ÇA COMMENCE BIEN LA SEMAINE...À UPTON

TOUS LES LUNDIS MATIN ET C'EST GRATUIT!

Le Programme VIACTIVE est un atelier de mise en forme

(exercices debout et sur chaise)

pour les aînés.es (hommes/femmes) de 55 ans et plus.

Vous pouvez vous inscrire en tout temps

en vous présentant directement à la salle à 10h les lundis.

Il nous fera plaisir de vous accueillir et de vous intégrer.

**N'hésitez pas à vous joindre à notre groupe pour venir y partager
le plaisir de bouger dans la bonne humeur**

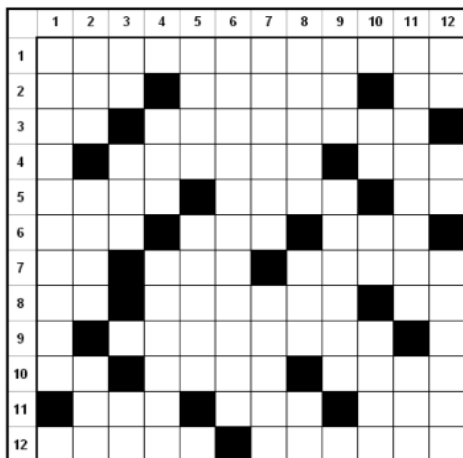
VOS ANIMATRICES ISABELLE, CLÉMENCE ET ODETTE

La page des jeux...

Gracieuseté de la Fédération québécoise des jeux récréatifs
15 disciplines de jeux pour des loisirs enlevants!



www.fqjr.qc.ca

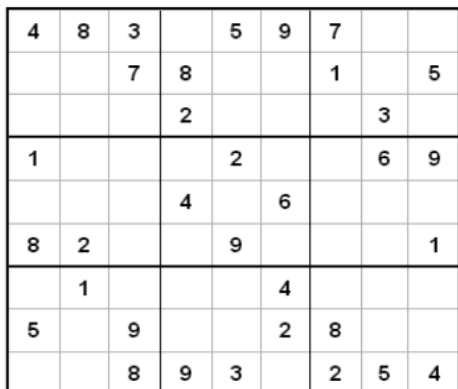


HORIZONTELEMENT

1. Courent les venues comme Juste pour Rire
2. Se crie à la corrida - Nos oreilles en ont - Indique une addition
3. Petit ruisseau - Opts
4. Tapis de paille de riz utilisé pour les arts martiaux - Article masc. plur.
5. Petit de l'âne - Donnes des coups - Lithium
6. Drôle de manie - En mouvement (pl.) - De bon matin
7. C'est-à-dire - Fait d'hiver - Évitas
8. Première place sur le podium - Uses un relief jusqu'à disparition des saillies - Adj. Poss.
9. Qualifie nos fédérations
10. Appris - Passionné - Pièces de monnaie
11. Certain - Enseignement assisté par ordinateur - Sans motif
12. Noël et Pâques en sont - Natte

VERTICALEMENT

1. Cours sur un sujet donné (pl.)
2. Choisi - Refuter - Élimé
3. Pron. Pers. - Imitation d'objets précieux - Vieille note
4. Cote établissant la force d'un joueur au Go et dans les arts martiaux - Pâtisserie légère ornée d'alvéoles
5. Hameau des Antilles - On le dit pour souhaiter bonne chance
6. Les gens du scrabble en possèdent un très grand
7. Endommages - Occupation illégale d'un logement
8. Ce dont on vient de parler - Contraire de beaucoup - Son symbole est au
9. Signifie égal - Arrêts ou ralentissements de la circulation
10. Sodium - Conjonction - Pièces de monnaie
11. Nous allons tous voir le nôtre à la fin de la partie - Art. indéf. (pl.)
12. Saint - Lettre grecque - Attrapée



Sudoku moyen

ANAPHRASES DES JEUX RÉCRÉATIFS

Il s'agit de mettre en ordre les lettres données (...) afin de former deux nouveaux mots qui conviennent à la phrase

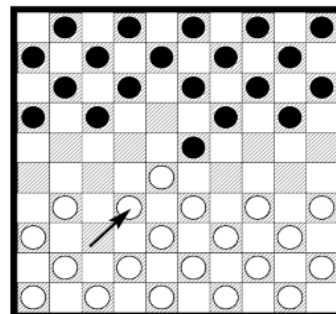
1. Pour les _____ du scrabble, un scrabble n'est pas de _____. (EFRSU)
2. Sur un bateau, vaut mieux jouer une bonne _____ de dames que de rencontrer un _____. (AEIPRT)
3. La fonte des _____ annonce la finale de la Ligue civile B de _____ en herbe. (EEIGNS)
4. Au billard, pas besoin de porter une _____ pour entrer ses _____. (BELOSU)
5. Après avoir joué aux sacs de _____, il n'était plus _____. (ABELS)
6. Au go, les jetons se nomment des _____ et si on joue contre un pro il serait préférable de faire ses _____. (EEIPRRS)
7. Aux pichenottes on se sert du _____, mais on ne joue pas à ce jeu en _____. (CEHIN)
8. Les _____ sont très utiles au Tarot, jeu de cartes plein de finesses qui ne convient pas aux esprits _____. (BOSTU)
9. Non, je ne vous joue pas un _____, nous comptons parmi nos membres le jeu de _____-de-cul. (ORTU)
10. Les _____ entre bridgeurs sont fréquents. À ce jeu il n'est pas tout d'avoir de bonnes _____. (ACERST)



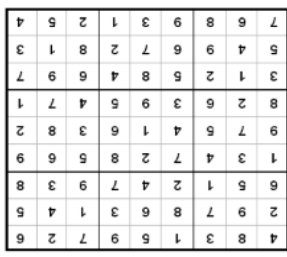
PETIT PROBLÈME SUR LE JEU DE DAMES INTERNATIONAL (100 CASES)

Le jeu de dames international est pratiqué dans plus de 50 pays et par des millions de joueurs. Ses règles sont simples, mais sa profondeur insoupçonnée. On joue sur un damier de 100 cases, sur les cases foncées, avec 20 pions de chaque côté. On avance d'une case à la fois (sur une case libre) sur les diagonales et on ne peut reculer avec un pion. Lorsqu'on est en contact avec un pion adverse non protégé (case libre derrière), on peut prendre en passant par-dessus. Aux dames la prise est obligatoire de l'avant comme à reculons. La prise majoritaire implique aussi l'obligation de prendre du côté

où il y a le plus de pièces à prendre. La dame, qui s'obtient lorsqu'un de nos pions atteint la dernière rangée, peut se déplacer de plusieurs cases à la fois. Voici un premier problème à résoudre. Il s'agit du "Coup du Récollet", une combinaison qui peut se présenter dès le 2^e mouvement de la partie. Dans le diagramme ci-contre, les Blancs ont joué 32-28, les Noirs ont attaqué avec (18-23), puis les Blancs ont répondu (37-32) livrant la combinaison (voir diagramme). Noirs jouent et gagnent 2 pions... À vous de jouer!



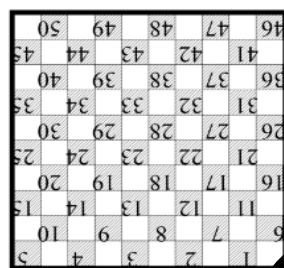
Solutions des jeux...



(Anaphrase des jeux récréatifs)

1. FÉRUS/REFUS
2. PARTIE/PIRATE
3. NEIGES/GÉNIES
4. BLOUSE/BOULES
5. SABLE/BLASÉ
6. PIÈRES/PRIÈRES
7. CHIEN/CHINE
8. BOUTS/OBTS
9. TOUR/TROU
10. ECARTS/CARTES

Jeux de dames:
2. ... (23-29);
3. 33x24 (20x29);
4. 34x23 (17-22);
5. 28x17 (19x26)
les Noirs gagnent ainsi 2 pions!





FESTIVAL L'ADOVENTURE DES QUATRE-VENTS

20, 25

18 OCT.
2025



13H30-
20H30

AU 1426, RUE ST-
PIERRE À ST-JUDE!

SPECTACLES

- ◆ Studio de danse
- ◆ Hypnose
- ◆ Band Droit d'explosion
- ◆ Match d'impro
- ◆ Compétitions
- ◆ Projection d'animations
- ◆ Et bien plus!

ACTIVITÉS

- ◆ Animaux exotiques
- ◆ Escape room
- ◆ Lasertag
- ◆ Foodtruck
- ◆ Marché d'artisans
- ◆ Ateliers d'art
- ◆ Sports extérieurs
- ◆ Et bien plus!

PRIX DE PRÉSENCE

- ◆ Zoo de Granby
Billets
- ◆ Isaute
Carte-cadeaux
- ◆ Orchestre symphonique de Montréal
Billets
- ◆ Emprise (escape room)
Carte-cadeaux

Et plusieurs autres prix à gagner!